

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL



TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT
OPTION B - ASSISTANT EN ARCHITECTURE



**DES FORMATIONS
EXEMPLAIRES POUR
UN FUTUR DURABLE !**

RNCP 39033

CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DATE D'ENREGISTREMENT : 01/09/2024

MAJ_23.01.2026



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du Bac Pro Technicien d'études du Bâtiment Option B – Assistant en Architecture permet d'accéder aux métiers de :

- Dessinateur DAO
- Technicien chargé du suivi des travaux dans des entreprises variées

Cela peut être, par exemple, des entreprises du bâtiment, des cabinets de maîtrise d'œuvre, des cabinets d'architecture, des collectivités territoriales, des donneurs d'ordres institutionnels, des grands groupes publics ou privés ou encore des cabinets d'architectes d'intérieur.

Il/elle peut, à moyen terme, poursuivre son évolution et, à terme, créer ou reprendre un cabinet de maîtrise d'œuvre.



PARCOURS POST DIPLÔME

Les titulaires du BAC PRO TeBAA peuvent poursuivre successivement **au sein du CFA** en :

- BTS Management Economique de la Construction (MEC),
- Licence Professionnelle Domaine SST, Mention Génie Civil, Parcours Economie de la Construction Option Management de projet BIM du CNAM,
- Master Génie Civil Parcours Transitions Numériques et Environnementales dans le Bâtiment (TNEB) du CNAM.

Autres possibilités :

- Autres BTS du champ du bâtiment (par exemple, BTS Bâtiment, BTS Enveloppe du Bâtiment).
- Sous réserve de très bons résultats, une école d'architecture.



LE PLUS DE LA FORMATION



La plateforme responsive PROJET VOLTAIRE vous permet de cerner et de surmonter les difficultés rencontrées lors de la rédaction d'écrits professionnels. Elle vous permet de vous remettre à niveau et de vous entraîner dans l'optique de parfaire votre rédaction grâce à la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire !

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la sortie de sa formation, le (ou la) titulaire de ce Bac Pro TeBAA sera en capacité de participer à toutes les phases d'un programme architectural.

Ainsi, il/elle doit être capable de :

- ➔ Traduire graphiquement les projets architecturaux ;
- ➔ Réaliser l'esquisse des études préliminaires et un diagnostic pour l'avant-projet ;
- ➔ Développer les compétences nécessaires pour réaliser l'avant-projet sommaire via des calculs, des documents en 2D et 3D, et une description des choix architecturaux ;
- ➔ Intervenir durant la phase de projet :
 1. Relever un ouvrage,
 2. Participer aux études techniques,
 3. Réaliser des dessins 2D ou des modélisations 3D
 4. Modifier une maquette BIM,
 5. Retoucher un élément graphique,
 6. Préparer les plans d'exécution.

AU PROGRAMME

ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

- E11 - Mathématiques
- E12 - Sciences physiques et chimiques
- E21 - Analyse d'un programme de construction
- E22 - Production de documents graphiques
- E23 - Élaboration d'éléments de présentation

- E31 - Présentation d'une activité de suivi de chantier
- E32 - Suivi économique d'un projet
- E33 - Suivi de travaux
- E34 - Économie et gestion
- E35 - Prévention, santé, environnement

ÉPREUVES GÉNÉRALES

- E4 - Epreuve de langue vivante étrangère
- E51 - Français
- E52 - Histoire et géographie

- E6 - Epreuve d'éducation artistique - arts appliqués
- E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive
- Et le PROJET dont les points sont intégrés à la somme des points obtenus aux épreuves. Ils sont soustraits si la note est inférieure à 10/20 ou ajoutés si la note est supérieure à 10/20

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : Devoirs sur table, devoirs maison, exposés, travaux pratiques, travaux en laboratoire, QCM, oraux d'entrainements, examens blancs ;

Déroulement de l'examen : épreuves ponctuelles écrites, orales ou pratiques sur convocation du SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours).

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques pour mener à bien la prestation dispensée consistent en une pédagogie différenciée (sous-groupes, co-enseignements, travaux pratiques, travaux dirigés, etc.).



CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau d'entrée :

- **Pour l'entrée en 2nde pro :** Avoir cumulativement achevé son cycle de collège et être âgé·e de 15 ans au moment de la signature du contrat d'apprentissage ;
- **Pour l'entrée en 1ère pro :** Etre titulaire d'un CAP du champ du bâtiment, voire d'un autre secteur ou avoir effectué une seconde générale ou une seconde technologique ou une seconde professionnelle dans son intégralité ;
- **Pour l'entrée en Terminale pro :** Avoir échoué au Bac Pro TeBEE dans un autre établissement (formation en apprentissage ou en temps plein) ; autre profil : nous consulter directement.

Dans le cadre de la flexibilité des parcours de formation, il est possible de passer de la formation en temps plein à la formation en apprentissage et vice-versa.

Prérequis : Appétence pour l'informatique, en particulier pour les logiciels de DAO, aimer travailler en équipe, avoir le sens des responsabilités, avoir le souci du détail, avoir la capacité à communiquer, être curieux intellectuellement, savoir anticiper les problèmes, avoir envie de développer rigueur et méthode.

Age : Être âgé·e de 15 ans à moins de 29 ans à la signature du contrat. Au-delà, dérogations possibles dans certains cas (nous consulter). A partir de 29 ans (et sous certaines conditions) : contrat de professionnalisation ;

Modalités d'admission : Pour tous les candidats :

- ① Pré-inscription en ligne via notre site internet :
- ② Dépot de dossier de candidature sur notre plateforme et choix de la date du rendez-vous en visio-conférence;
- ③ Une présentation en visio-conférence de la formation ;
- ④ Un entretien individuel en visio (parcours, personnalité, motivation).

Délais d'accès : L'accès à la formation reste ouvert jusqu'à l'atteinte de la capacité totale sauf pour les classes à examen (Terminale BAC Pro) avant le 1er octobre.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Rythme : Alternance de périodes de 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise ;

Durée de la formation : Se référer au calendrier ;

- au minimum 1850 h en trois ans ;
- 1350 h en deux ans ;
- 675 h en un an ;

Début : Fin Août de chaque année;

Fin de formation : Fin Août de l'année de Terminale;



Type de contrat : Contrat d'apprentissage (CA) ou de professionnalisation (CP).

Nous consulter pour les modalités et tarifs du CP. Hors dispositifs spéciaux (RSA, ASS et AAH), le contrat de professionnalisation est réservé aux demandeurs d'emploi pour les 26 ans et plus.

TARIF DE LA FORMATION

- **Formation sans coût pour l'apprenant·e;**
- **En apprentissage,** reste à charge pour les entreprises privées : 1 000 €/an à la rentrée 2026 pour l'année complète;
- **Aide unique de l'Etat pour les entreprises de moins de 250 salariés :** un montant de 5 000 € maximum s'applique pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2026;

Le montant de l'aide est de 6 000 € maximum pour les contrats conclus avec un(e) apprenti(e) RQTH ;

INSCRIVEZ-VOUS ! S'ÉLEVER, S'AFFIRMER



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, hors restriction liée à l'inhabitabilité et/ou à une contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, merci de contacter notre Référente Handicap : direction@cfasaintlambert.fr

Pour plus d'informations, merci de nous contacter :

7/9 rue Saint-Lambert - 75015 PARIS

+33 (0)9 72 19 81 01

direction@cfasaintlambert.fr

<http://www.cfasaintlambert.fr>
 CFA Bâtiment Saint-Lambert
 CFA du Bâtiment Saint-Lambert
 cfadubatimentslf

Retrouvez la rubrique
"Pré-inscription"
sur notre site web

